

4 août 1789

ABOLITION DES PRIVILEGES

Dans la nuit du 04 août 1789 les députés de l'assemblée constituante révolutionnaire votèrent l'abolition des privilèges et des droits féodaux.

4 août 2014, des privilèges existent toujours !

Les politiques d'exonération de cotisations sociales patronales menées depuis 1992 ont déjà permis aux entreprises d'empocher près de 400 milliards d'euros. Parmi tant d'autres, le rabaillage de la taxe professionnelle engagé en 1986, qui aboutit en 2010 à sa suppression, le grignotage de l'impôt sur les sociétés et son mitage par les niches fiscales au bénéfice des grands groupes (qui coûte 60 milliards d'euros aux contribuables par an) et encore récemment le CICE ou le pacte de responsabilité, sont autant de privilèges accordés au grand patronat. Ces mannes financières octroyées aux entreprises, sans réelle contrepartie, engendrent très peu de créations d'emplois et d'investissements. Elles permettent surtout d'améliorer les bilans comptables des entreprises, donc de remplir un peu plus les poches des actionnaires sur le dos des familles. Ces dernières, victimes de ces politiques d'austérité, ne peuvent que constater dans la période une baisse significative de leur pouvoir d'achat, une réduction de leur protection sociale (santé, famille, retraite) et une difficulté croissante d'accès aux services publics.

Dénonçons ces privilèges accordés aux plus riches, rassemblons-nous le lundi **04 août** à 18h00 devant l'Union Patronale du Var à Toulon